

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2020

COMMUNICATION
SUR LE PROGRÈS



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

Ilex

51 boulevard Voltaire
CS 90036
92600 Asnières-sur-Seine, France
Tél +33 (0) 1 46 88 03 40
Fax +33 (0) 1 46 88 03 41
info@ilex-international.com

S.A.S au capital de 100.000 €
SIRET 349 047 712 00030
TVA FR 18 349 047 712

1. Engagement de la Direction

Par son adhésion, en janvier 2020, au Pacte Mondial des Nations Unies, ILEX a souhaité formaliser publiquement l'attitude socialement responsable qu'elle a adoptée sans discontinuer depuis sa création, en s'engageant publiquement à appliquer les dix principes de ce pacte, soient :



DROITS DE L'HOMME

- Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme ;
- Principe 2 : à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme ;



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe 4 : à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principes 5 : à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
- Principe 6 : à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



ENVIRONNEMENT

- Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe 8 : à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Au nom d'ILEX, en tant que Directeur Général, je renouvelle notre engagement à soutenir les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et donc à promouvoir, dans une démarche d'amélioration continue, toutes les actions favorisant le respect des droits de l'Homme et

des normes internationales du travail, la préservation de l'environnement, et la lutte contre la corruption.

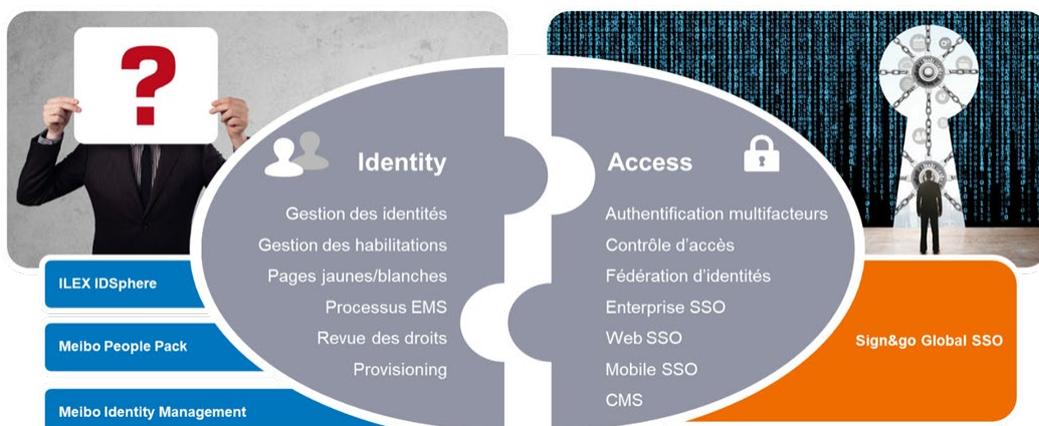
Asnières sur Seine le 11/01/2020

M. René LAGREZE
Directeur Général



2. Contexte ILEX

ILEX est un éditeur français de logiciels de cybersécurité. Créée en 1989, la société ILEX est spécialisée dans le segment de la gestion des identités et des accès (IAM), et bénéficie d'une expertise reconnue dans le domaine des moyens d'authentification. ILEX International possède de très nombreuses références de mise en place de solutions de sécurité globales dans le secteur public, le secteur de la santé, dans des grands comptes de la finance ou de l'industrie, ou dans des entreprises de taille moyenne. ILEX emploie plus de 70 collaborateurs, possède trois implantations en France : son siège social à Asnières sur Seine, et ses établissements de La Ciotat et de Villeneuve d'Ascq.



3. Droits de l'Homme

3.1. Engagements

ILEX, entreprise de droit français, respecte et promeut, dans sa sphère d'influence, les Droits de l'Homme, veille à ce que son écosystème n'ait pas d'impacts directs ou indirects sur ceux-ci, et à ne pas se rendre complice d'une violation de ces Droits.

3.2. Mise en œuvre

Pour ce faire, ILEX est très attentive à ce que ses fournisseurs et partenaires respectent les Droits de l'Homme.

Dans la mesure du possible Ilex fait appel à des prestataires ESAT, notamment pour certaines opérations d'entretien de ses espaces verts, et pour la fourniture d'articles de papeterie ; nous projetons, en 2021, d'intensifier notre recours à ce type d'entreprise. D'autre part, nous aidons, en collectant les bouchons en plastique, l'association « Bouchons de l'espoir » qui vient en aide aux personnes handicapées en favorisant leur insertion par le sport.

4. Normes internationales du travail

4.1. Engagements

ILEX, société d'édition de logiciels, a, dès sa création, accordé beaucoup d'importance au bien-être de ses collaborateurs et à leurs perspectives d'évolution. Bien que comptant aujourd'hui plus de 70 personnes, ILEX a su conserver une ambiance familiale cohésive, conséquence d'une hiérarchie proche, consensuelle et à l'écoute, d'une passion partagée pour les nouvelles technologies, et d'une culture de l'échange et de l'entraide. Notre politique sociale interne favorise la reconnaissance de tous nos salariés, prend en compte leurs préoccupations professionnelles, et tient compte, dans la mesure du possible, de leurs problèmes personnels connus.

Concernant sa politique sociale, le respect des Droits de l'Homme et des normes internationales du travail, la société ILEX œuvre dans les domaines suivants : santé, sécurité et conditions de travail, gestion de carrières et formations, dialogue social, respect de la diversité, de l'absence de discrimination, et de la confidentialité des données personnelles (RGPD).

Le siège d'ILEX est basé en France. Les contrats de travail de ses salariés sont tous des CDI de droit Français. ILEX respecte les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail relatives à l'âge minimum, à l'interdiction du travail forcé, et au droit d'organisation et de négociation collective

4.2. Mise en œuvre

4.2.1. Santé et sécurité au travail

ILEX, depuis sa création en janvier 1989, a scrupuleusement assumé ses obligations en matière de médecine du travail, en cela, suivi systématique par une personne dédiée, dialogue positif avec les médecins et accueil constructif de ceux-ci, en ses locaux.

En plus de 30 ans, ILEX n'a eu à déplorer que 2 accidents au travail qui n'ont pas, heureusement, entraîné de séquelles pour les collaborateurs concernés.

Dès le début de la crise engendrée par la Covid19, ILEX a bâti, en quelques jours, un dispositif permettant à 100% de ses collaborateurs de télé-travailler et de communiquer en toute sécurité. De plus des outils de suivi (réseau social d'entreprise, sondages, points d'équipe journaliers, pauses café virtuelles, jeux en ligne, communications RH,..) ont été mis en place afin de s'assurer de la bonne santé psychologique de chaque collaborateur. Une amélioration progressive des conditions de travail a ensuite été menée via des questionnaires permettant de recueillir les doléances en matière de fourniture de matériels supplémentaires (ordinateurs portables, écrans,...).

4.2.2. Prévoyance et mutuelle santé

Bien avant d'y être obligée par la réglementation, ILEX, dès sa création, a mis en place un régime de prévoyance, et une mutuelle santé, très avantageux. Le régime de mutuelle obligatoire, institué par l'Etat, a malheureusement entraîné la baisse des remboursements de certains soins par notre mutuelle santé.

4.2.3. Conditions de travail

4.2.3.1. *Qualité et sécurisation des locaux*

Tous nos locaux, siège d'Asnières sur Seine et établissements de La Ciotat et Villeneuve d'Ascq, sont clairs et très bien entretenus, avec vue mer pour ceux de la Ciotat. Leur sécurisation est assurée par des portes blindées et/ou sécurisées, avec des serrures électriques de type sas de banque pour les trois étages du siège. Un système d'alarme, connecté à une centrale de télésurveillance en 24/24-7/7, et signalant toute intrusion, détection de fumée, et hausse de température excessive dans la salle informatique, complète le dispositif. En journée, ce système permet de déjouer une agression ou une ouverture sous contrainte en alertant silencieusement la société de télésurveillance.

4.2.3.2. *Matériel de bureau*

ILEX, qui a toujours prêté attention au confort de ses collaborateurs en matière de position de travail, fournit des bureaux et sièges les mieux adaptés possible, et les renouvelle quand cela est nécessaire.

ILEX a, depuis 2019, commencé à procéder à la mise en place de bureaux debout-assis électriques, et tient à la disposition des Ilexiens un pool de boules gonflables permettant de tonifier la ceinture abdominale tout en restant assis à son bureau.

En matière de conditions de travail, la qualité de l'éclairage est aussi très importante, c'est pourquoi ILEX a remplacé son éclairage plafonnier de type néon on/off, trop froid et

quelquefois bruyant et tremblotant, par des dalles de type Led délivrant une lumière plus chaude et d'intensité réglable par télécommande. Cet éclairage de plafond est éventuellement complété, sur demande des collaborateurs, par des lampes de bureau.

4.2.3.3. Matériel informatique

ILEX est attentive aux conditions de travail de ses collaborateurs, et ceci spécialement en matière de sécurité et santé. Tous les collaborateurs d'ILEX, société d'édition de logiciels, utilisent en permanence des ordinateurs. Afin de minimiser l'impact sur la santé de nos collaborateurs pouvant être engendré par cet usage massif de l'informatique, nous sommes attentifs à leur demande et leur fournissons :

- des unités centrales peu bruyantes
- de grands écrans haute-définition réglages en inclinaison, rotation, et hauteur, avec un filtrage de la lumière bleue
- des souris et des claviers ergonomiques, et sur demande des souris et tapis spécifiques pour éviter des affections de la main.

Nos collaborateurs « nomades » des équipes vente et avant-vente sont tous munis d'un ordinateur portable que nous choisissons le plus léger possible, mais nous leur fournissons, de plus, au bureau des grands écrans et une station d'accueil.

Il faut aussi préciser que plus d'une vingtaine d'ordinateurs portables ont, cette année, été acquis pour faciliter le télétravail généralisé induit par la crise du Covid 19.

4.2.4. Bien-être au travail et avantages

4.2.4.1. Cadre et ambiance de travail

ILEX essaye en permanence d'offrir à ses collaborateurs un environnement de travail agréable et optimum. Les locaux de La Ciotat, très vitrés, font bénéficier les Ilexiens d'une vue mer fantastique. Le siège d'Asnières-sur-Seine est proche d'une station de métro, et met à disposition des Ilexiens un espace de convivialité et de partage sous la forme d'une grande terrasse privée et paysager. Celle-ci comporte aussi un potager, créé initialement par notre secrétaire Nadia, mais qui fait maintenant l'objet d'une grande attention de tout un groupe de fans. Les locaux de Villeneuve d'Ascq, loués récemment, dont la localisation a été choisie par les collaborateurs nordiques, ont été refaits à neuf. Ils sont situés au sein d'une grande zone commerciale agréable et bien pourvue en restaurants. Tous les locaux, sauf ceux du nord, sont équipés d'une climatisation réversible.

4.2.4.2. Tickets restaurant

ILEX fait bénéficier ses collaborateurs de tickets restaurant d'une valeur de 9,25 euros dont elle prend en charge 60% (taux maximum pour cette valeur faciale).

4.2.4.3. Prime vélo

Pour favoriser les énergies douces et la pratique du sport, ILEX a instauré une prime vélo dès l'apparition de celle-ci.

4.2.4.4. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Afin de les remercier de leur mobilisation pendant le confinement de mars à mai, ILEX a versé, en 2020, à trois de ses collaborateurs une prime exceptionnelle.

4.2.4.5. Retraite article 83

Se distinguant à l'époque de beaucoup de sociétés, ILEX a mis en place, dès sa création en 1989, pour l'ensemble de ses cadres (98% des effectifs) une épargne retraite régie par l'article 83. Dans ce cadre, ILEX cotise 4% du salaire du collaborateur, tandis que celui-ci cotise à hauteur de 2%.

4.2.5. Gestion de carrières et formation

ILEX accorde beaucoup d'importance à la formation de ses collaborateurs. Deux canaux différents induisent la sélection des formations à venir : d'une part, tous les ans, lors de l'entretien annuel ou en cours d'année s'il le désire, chaque collaborateur exprime, auprès de son manager, ses souhaits en matière de formation ; d'autre part, suivant les orientations R&D et les évolutions technologiques du marché, certaines formations sont planifiées. Par ailleurs, les formations internes aux produits logiciels développés par Ilex sont dispensées aux nouveaux collaborateurs ou à ceux qui changent d'équipe ou de service.

En plus des formations, ILEX offre aussi, des perspectives d'évolutions « hiérarchiques » (chef de projet, directeur de projets, directeur de pôle, ...), et des possibilités de mobilité entre services (R&D, intégration, avant-vente) ou géographique entre ses 3 sites français.

4.2.6. Dialogue social

Il existe un réel dialogue, franc et sans tabou, entre la Direction d'ILEX et le Comité Social et Economique (CSE). Les réunions bimestrielles légales sont parfois complétées, sur demande d'une ou des deux parties, par des points plus informels. En plus du budget de fonctionnement, ILEX verse, au CSE, pour ses Activités Sociales et Culturelles (ASC) un montant égal à un peu moins de 0,17% de sa masse salariale brute. Enfin, ILEX participe à la dotation en récompenses du concours photographique annuel, organisé par le CSE.

4.2.7. Respect de la diversité et de l'absence de discrimination

Concernant le recrutement de ses nouveaux collaborateurs, ILEX, ne pratique aucune discrimination, et ne fait appel qu'à des cabinets de recrutement qui se sont engagés sur le respect de la diversité et sur l'absence de discrimination quant au choix des candidats proposés à ILEX.

Bien que peu de femmes postulent à des postes dans le domaine de l'informatique, ILEX compte 26 % de collaboratrices, et en 2020, a obtenu un score de 75% à l'index égalité professionnelle Femmes- Hommes

4.2.8. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Soucieuse de la confidentialité des données de ses clients et collaborateurs, et afin de se mettre en conformité avec le RGPD, ILEX a commandé, en mars 2020, auprès d'une société spécialisée, un audit constitué d'un état des lieux, d'un diagnostic de conformité, de

formulations de préconisations, et de l'établissement d'une feuille de route détaillée. Cet audit, qui a permis plusieurs actions de mise en conformité, a été suivi de la nomination, en juin 2020, d'un Délégué à la Protection des Données (DPD – en anglais DPO) externalisé et la publication d'une adresse mail dédiée aux demandes RGPD : dataprivacy@ilex-international.com.

5. Environnement

5.1. Engagements

ILEX a depuis de nombreuses années pris conscience de sa responsabilité environnementale en, d'une part, sensibilisant ses collaborateurs et ses fournisseurs aux bonnes pratiques, d'autre part, en montrant l'exemple en investissant dans des solutions plus respectueuses de l'environnement et en mettant en place des procédures permettant de diminuer son impact sur celui-ci. ILEX a notamment décidé de mener des actions afin de réduire sa consommation électrique, de diminuer son empreinte en matière d'émission de gaz à effet de serre, de maîtriser sa production de déchets, de mettre en place le tri sélectif des déchets afin de favoriser leur recyclage, enfin d'être attentive à sa consommation d'eau.

5.2. Mise en œuvre

5.2.1. Réduction de la production de déchets

Afin de réduire la production de déchets, les actions suivantes ont été ou sont effectuées.

- Arrêt de l'utilisation de gobelets en plastique à usage unique, et remplacement de ceux-ci par des mugs, ou, pour les invités, par des gobelets recyclables en carton.



- Remplacement des bouteilles d'eau en PET, dont Ilex faisait une grande consommation, par un système de fontaines à eau, présentes à chaque étage, dont les bonbonnes sont réutilisables et recyclables, et par des gourdes sans bisphénol A distribuées à tous les collaborateurs.



- Paramétrage par défaut des imprimantes en recto-verso, noir et blanc, et qualité moyenne afin de réduire le nombre de pages imprimées, et la consommation de cartouches d'encre.
- Consigne donnée aux collaborateurs d'éviter les impressions et photocopies superflues.
- Installation d'un bac à compost dans le jardin paysager et potager situé sur la terrasse attenante au 1^{er} étage du siège d'Asnières.



- Allongement de la durée de vie de nos matériels informatiques à 4-6 ans, puis don, pour réutilisation, de ces matériels à des associations ou organismes demandeurs.

- Longue durée d'utilisation de nos meubles de bureau (certains ont 30 ans), et en cas de remplacement, dons des anciens meubles à des associations, organismes, ou collaborateurs.

5.2.2. Tri et recyclage des déchets

Afin de favoriser le recyclage des déchets, les actions suivantes ont été effectuées.

- Mise en place du tri sélectif en concertation avec la société de ménage, la copropriété et la mairie. Dans chaque copropriété, des containers spécifiques à chaque catégorie de déchets sont mis à disposition par la mairie ou le syndicat de collecte des ordures. Chez Ilex, dans chaque bureau, deux poubelles sont positionnées : une pour les cartons, papiers, plastiques, boîtes de conserve vides, canettes, la deuxième pour les autres déchets. De plus, à chaque étage est proposé un contenant avec couvercle destiné aux déchets compostables, et une poubelle destinée aux objets en verre.



En complément, l'affiche explicative suivante est placardée à chaque étage.

Le tri sélectif à Ilex (Si je trie, j'ai tout compris ;-)

Les poubelles avec un **sac blanc** sont dédiées au **tri sélectif**
Les poubelles avec un **sac noir** sont dédiées aux **ordures ménagères**

Déchets recyclables (liste non exhaustive)
N'hésitez pas à vous appuyer également sur le **guide d'Asnières** ci-joint, que j'afficherai à chaque étage.
Tous les **contenants** recyclables doivent être au **maximum vidés** de leur contenu alimentaire ou liquide, tout en évitant d'utiliser trop d'eau si vous les rincez.
D'une manière générale, évitez tous les petits emballages plastique, sauf s'ils comportent le sigle recyclage.
Dans le doute, préférez jeter dans les poubelles dédiées aux ordures ménagères.

- **Gobelets cartons**
- **Essuie-mains** (en matière **recyclée** et recyclables)
- **Tous les cartons** (merci de **plier les plus gros** et d'écrire « Jeter » dessus, pour la dame de ménage)
- **Aérosols** (vidés)
- **Bouteilles plastiques** (les réduire au maximum et retirer les **bouchons plastique***)
- Journaux, magazines, livres, prospectus
- **Enveloppes (sans fenêtre)**
- **Papier (sans agrafe)**
- Boîtes de conserve, canettes, briques alimentaires...

Ordures ménagères (liste non exhaustive)

- Enveloppes à fenêtre
- Papier broyé
- Aliments, épilateurs
- **Sacs-barquettes-films plastique**
- **Filtres à café**
- **Emballages sous blister** (comme pour les piles)
- **Mouchoirs en papier**
- **Pots de yaourts**
- **Touillettes**
- **Couvreurs en plastique...**

Verre : un contenant au 1^{er} (juste avant le bureau de la com) et une grande poubelle au 4^{ème} près du frigo.

- **Bouteilles en verre**
- **Bouteilles d'huile en verre**
- **Bocaux**

Bouchons de liège : un seul contenant au 1^{er} (juste avant le bureau de la com).

***Bouchons plastique** : un contenant au 1^{er} (juste avant le bureau de la com), dans mon bureau au 2^{ème} et près du coin café/thé au 4^{ème}.

Piles / Batteries / Lunettes : un contenant dans mon bureau au 2^{ème} (près des bouchons plastique).

Néons / Ampoules : un contenant dans mon bureau au 2^{ème}.

Capsules Nespresso : sacs kakis près des machines, au 1^{er} (coin cuisine), en face de mon bureau au 2^{ème} et au coin « café » au 4^{ème}. Seules les capsules en aluminium sont acceptées. Merci de jeter les autres dans les poubelles à ordures ménagères.

La dame de ménage vide les poubelles tous les matins. Les sacs sont changés en fin de semaine, ou plus tôt si nécessaire. Les bacs du tri sélectif (couverts bleus) sont situés au niveau -1 de l'immeuble, ainsi que celui pour le verre, et sont relevés tous les **mercredis matins** par les services propreté de la ville d'Asnières-sur-Seine.

Seuls les bacs d'ordures ménagères sont facturés par la ville. Donc, plus on trie, moins Ilex paie.

- Installation d'un bac à compost dans le jardin paysager et potager situé sur la terrasse attenante au 1^{er} étage du siège d'Asnières, bac qui permettra de traiter les déchets alimentaires (hors restes carnés) pour les transformer en engrais pour le potager. De plus, le lien suivant vers « Le petit guide du compostage » a été envoyé à tous les collaborateurs :

<https://www.syndicat-emmaude.fr/sites/default/files/media/downloads/petitguidecompostage%20pour%20Web.pdf>



- Récupération interne systématique des piles et ampoules usagées et, périodiquement, mise de celles-ci au rebut dans les points de collecte ad hoc.



- Recyclage des lunettes : Ilex a mis en place la collecte des lunettes usagées afin d'en faire bénéficier l'association « Lunettes sans frontière » créée par le père François-Marie Meyer, aumônier des aveugles du Haut-Rhin.



- Collecte des bouchons en plastique et don de ceux-ci à l'association « Les bouchons de l'espoir », association qui favorise l'insertion des personnes handicapées notamment au sein des clubs de sport en participant au financement d'équipements spécifiques.
- Utilisation, depuis 2016, du service Nespresso de ramassage des capsules de café usagées.
Quantités recyclées en kg : **47** en 2016, **102,2** en 2017, **73,4** en 2018, et **54** en 2019.
(Voir certificat ci-après pour l'année 2019).



La baisse des quantités s'explique par une montée en puissance progressive de la consommation de capsules bio compostables en amidon de maïs.



- Mise au rebut des matériels informatiques et électroniques, devenus inutilisables, dans un centre agréé D3E.
- Mise en place progressive de l'utilisation de papier recyclé pour les fournitures de papeterie (ramettes pour impression, enveloppes, blocs, cahiers, chemises, ...).

5.2.3. Consommation d'électricité et émission de GES

5.2.3.1. *Chauffage des locaux*

- Remplacement, au siège d'Asnières, sur les trois étages, il y a 15 ans, de tous les convecteurs électriques très basiques par des panneaux radiants plus agréables, moins énergivores, et programmables.
- Remplacement, au siège d'Asnières, sur les trois étages, il y a 5 ans, de tous les panneaux radiants par un système de climatisation réversible haut de gamme très efficient permettant la production de chaud l'hiver et de froid l'été. L'administration centralisée de l'ensemble permet d'imposer, pièce par pièce, une consigne de température et des horaires de fonctionnement, tout en laissant au collaborateur une marge de manœuvre limitée quant à la définition de certains paramètres.
- Installation, à l'agence de Villeneuve d'Ascq, de panneaux radiants programmables avec détection d'ouverture des fenêtres.
- L'agence de La Ciotat bénéficie elle-aussi d'un système de climatisation réversible.

5.2.3.2. *Production d'eau chaude*

La production d'eau chaude sanitaire est assurée par des chauffe-eaux électriques ; à des fins d'économie ceux-ci ont été reliés à un programmateur horaire.

5.2.3.3. *Travaux d'isolation*

Au fur et à mesure des besoins de rénovation des locaux, les ouvrants sont remplacés par des matériels thermiquement plus performants.

5.2.3.4. *Eclairage*

Les locaux des trois sites bénéficient presque totalement d'éclairages de type LED, pour certains à variateur. Les quelques lampes ou tubes fluorescents restants sont progressivement remplacés par des LEDS.

5.2.3.5. *Ordinateurs*

La cellule informatique a pour consigne d'intégrer la consommation d'énergie comme un critère de choix lors de l'acquisition de nouveaux serveurs ou postes de travail. D'autre part, depuis quelques années, la technologie des machines virtuelles plus efficiente est privilégiée à l'achat de machines physiques. Bien que les biens informatiques soient comptablement amortis en trois ans, la plupart des machines sont exploitées, dans leur fonction nominale, pendant quatre à six ans.

5.2.3.6. *Consignes pour l'économie d'énergie*

Aux fins d'économie, Il est demandé aux collaborateurs de veiller à éteindre les éclairages et à couper l'alimentation de leurs écrans quand ils quittent leur bureau pour un temps assez long, et de mettre hors tension leur ordinateur en fin de journée.

5.2.3.7. *Mobilité*

Afin de favoriser la mobilité non polluante, ILEX verse, depuis 2016, à ses collaborateurs qui utilisent le vélo pour effectuer leur trajet domicile-travail, des indemnités kilométriques, et met à leur disposition un espace sécurisé pour garer leurs bicyclettes.



ILEX a aussi fait poser dans ses parkings une prise permettant de recharger les scooters électriques, et étudie, en collaboration avec le Syndic et les autres copropriétaires, l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques.

Par ailleurs, Ilex privilégie, pour les déplacements professionnels, les transports en commun, et notamment le train (sauf pendant la crise du Covid 19). De plus, Ilex demande à ses collaborateurs qui utilisent les véhicules de service d'adopter une conduite économe en carburant.

5.2.4. Consommation d'eau

Ilex, attentive à sa consommation d'eau sanitaire, porte une attention particulière au bon entretien du mécanisme des chasses d'eau.

6. Lutte contre la corruption

6.1. Engagements

Dans le cadre de sa politique d'éthique des affaires, ILEX prend en comptes les sujets suivants :

– **Corruption**

La Direction de la société ILEX s'engage publiquement à appliquer une tolérance zéro à l'égard de la corruption. Les collaborateurs ILEX s'engagent à ne pas solliciter, donner ou recevoir des cadeaux ou faveurs dans le cadre de leur relation avec les clients ou partenaires d'Ilex, exception faite des cadeaux de valeur modeste admis dans le cadre d'une relation professionnelle normale.

– **Conflits d'intérêt**

Un conflit d'intérêts existe chaque fois qu'un salarié est confronté à un choix entre ses intérêts personnels et ceux de l'entreprise. De tels conflits peuvent mettre en cause l'intégrité de l'entreprise, et il est donc essentiel que le service rendu à l'entreprise ne soit pas subordonné à un gain ou un avantage personnel et que tous les salariés se sentent tenus d'agir au mieux des intérêts de l'entreprise et d'éviter jusqu'à la possibilité d'un conflit. En particulier, le salarié agira pour que ni son intérêt personnel ni celui de sa famille immédiate n'influencent son choix en cas de décision à prendre. Il se déterminera le cas échéant en toute conscience et en toute loyauté vis-à-vis de la société, et se fera aider en cas de doute par sa hiérarchie ou la Direction des Ressources Humaines.

– **Blanchiment**

La société ILEX s'engage à ne participer à aucune activité liée au blanchiment d'argent.

– **Confidentialité**

La société ILEX s'engage à protéger et garder confidentielles les données internes et celles de ses clients via un système d'accès sécurisé physique et logique.

– **Loyauté**

La société ILEX s'engage à être loyale vis-à-vis de ses concurrents et de ses partenaires.

– **Honnêteté et respect des lois**

La société ILEX s'engage à ne pas participer à des activités dont le but est d'induire en erreur des autorités publiques ou fiscales, ou des tiers, et à ne pas intervenir dans des affaires liées à des fonds issus d'actes criminels. ILEX promeut les principes d'honnêteté, de transparence et d'équité dans tous les aspects de ses activités et exige les mêmes qualités dans ses relations avec l'ensemble de ses interlocuteurs professionnels.

6.2. Mise en œuvre

Dans la sélection de ses prestataires, ILEX réalise des choix objectifs en comparant la qualité et le prix des prestations proposées, et fait systématiquement établir plusieurs devis selon un cahier des charges prédéfini et identique pour tous les fournisseurs potentiels consultés.

Concernant notre clientèle, des consignes strictes ont été passées à la Direction Commerciale afin de bannir tout acte de corruption ou toute situation de conflit d'intérêt.

Un paragraphe spécifique « anti-corruption » est en cours de rédaction et va être intégré au règlement intérieur.